



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2022





OUVERTURE JURIDIQUE





STRATÉGIE ET PERSPECTIVES





PLAN DE TRANSITION CLIMATIQUE DU GROUPE EDF





PRÉSENTATION DES COMPTES 2021



CHIFFRES CLÉS 2021 – TOUS LES OBJECTIFS FINANCIERS ATTEINTS

En millions d'euros	2020	2021	Δ %	Δ% Org. ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	69 031	84 461	+22,4	+21,6
EBITDA	16 174	18 005	+11,3	+11,3
Résultat net courant	1 969	4 717	x2,4	
Résultat net part du Groupe	650	5 113	~x8	

	31/12/2020	31/12/2021
Endettement financier net (en milliards d'euros)	42,3	43,0
Ratio endettement financier net / EBITDA	2,61x	2,39x

DIVIDENDE PROPOSÉ

0,58 €/action

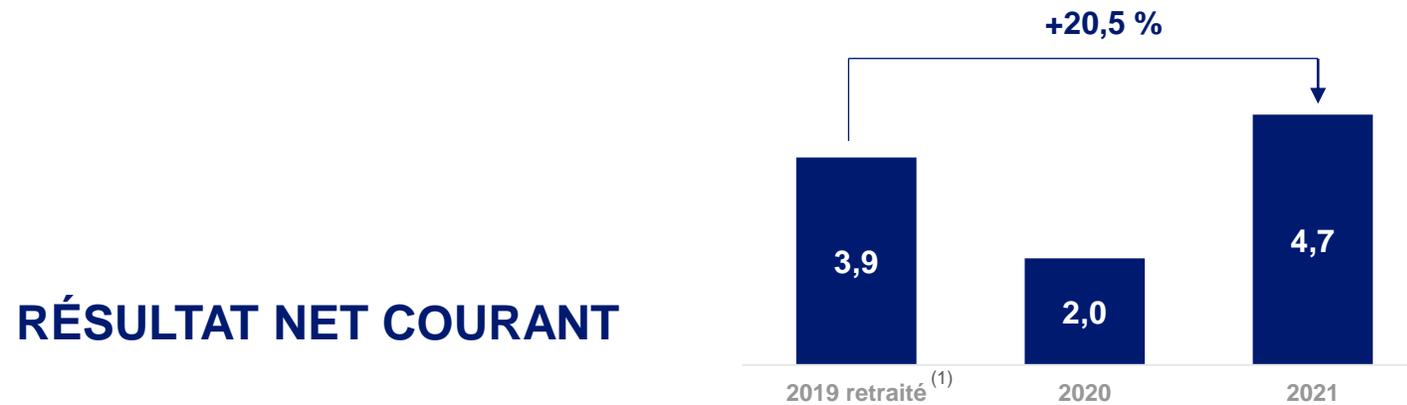
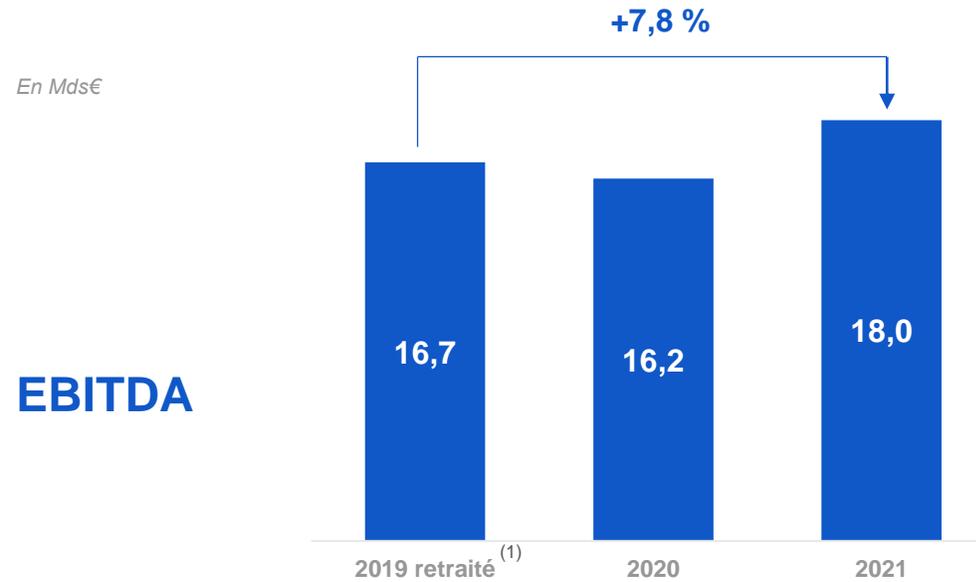
TAUX DE DISTRIBUTION DE 45 %⁽²⁾

État engagé à opter pour un paiement en actions

(1) Variation organique à périmètre, normes et change comparables.

(2) Taux de distribution du résultat net courant ajusté de la rémunération des emprunts hybrides comptabilisée en fonds propres.

ÉVOLUTION 2019 - 2021 - FORTE CROISSANCE DES RÉSULTATS

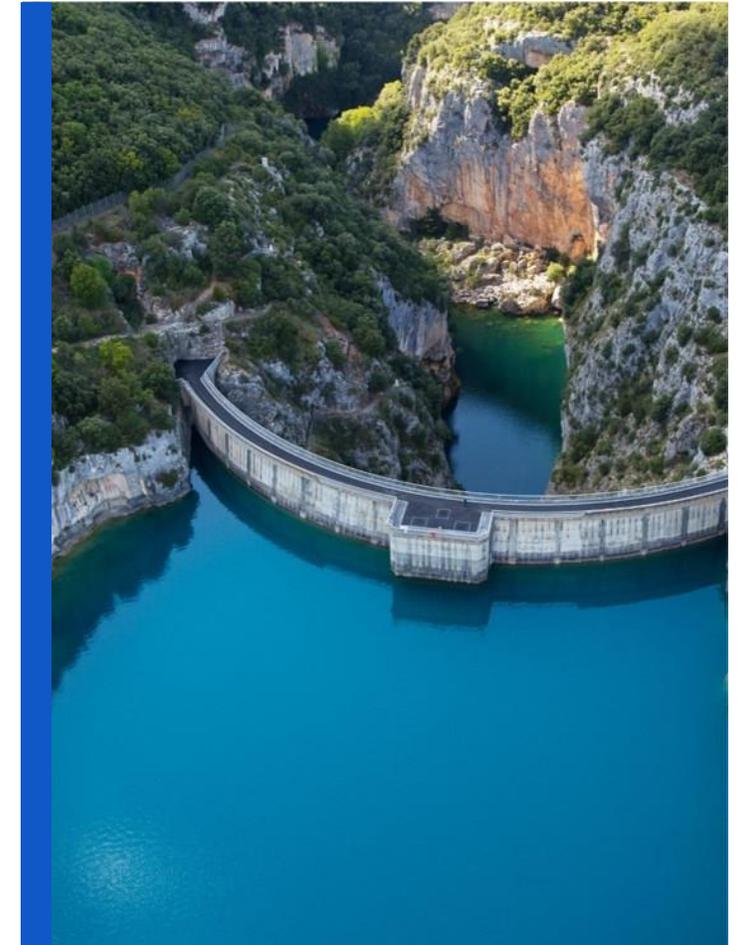


(1) Les données publiées au titre de l'exercice 2019 ont été retraitées de l'impact lié au changement de périmètre de la cession de l'E&P d'Edison.

OBJECTIFS FINANCIERS 2021 ATTEINTS

PLAN DE CESSIONS & DE RÉDUCTION DE COÛTS RÉALISÉ AVEC 1 AN D'AVANCE

	RÉALISÉ 2021	OBJECTIFS
EBITDA	18 Mds€	17,5 - 18 Mds€ ⁽¹⁾ ✓
ENDETTEMENT FINANCIER NET/EBITDA	2,39x	< 2,8x ⁽¹⁾ ✓
RÉDUCTION DES CHARGES OPÉRATIONNELLES ⁽²⁾	0,5 Md€	0,5 Md€ pour 2019-2022 ✓
CESSIONS GROUPE	~ 3,7 Mds€ ⁽³⁾	~ 3 Mds€ ⁽³⁾ pour 2020-2022 ✓
	RÉALISÉ À FIN 2021	AMBITIONS À FIN 2022



(1) Objectifs révisés le 13/12/2021 pour l'EBITDA et le 29/07/2021 pour le ratio EFN/EBITDA.

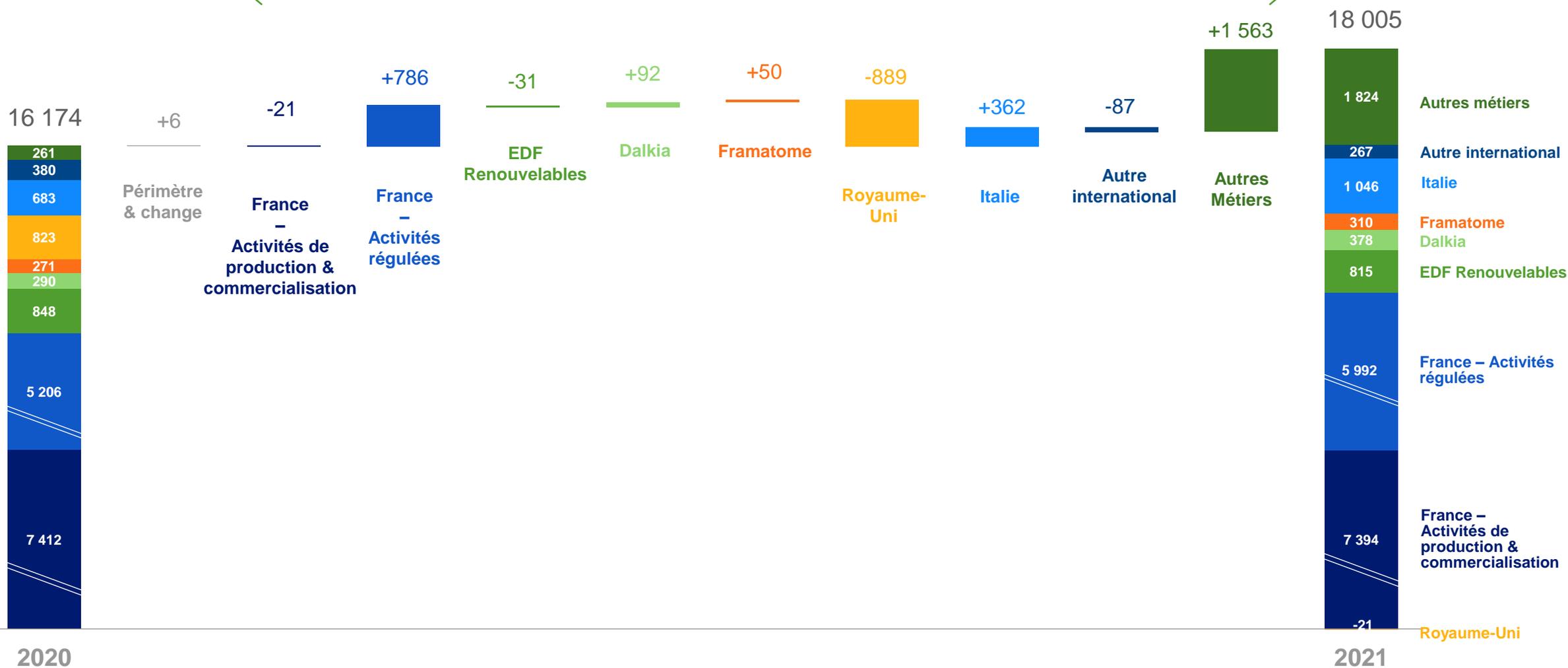
(2) Somme des charges de personnel et des autres consommations externes. A périmètre, taux de change, normes et taux d'actualisation des retraites constants, et hors inflation. Hors coûts des ventes des activités de services énergétiques, et des services d'ingénierie nucléaire de Framatome et de projets spécifiques tels que Jaitapur.

(3) Cessions signées ou réalisées : impact sur le désendettement économique du Groupe (définition S&P). L'impact sur l'endettement financier net est d'environ 3 Mds€.

EBITDA GROUPE PAR SEGMENT

VARIATION ORGANIQUE : +11,3 %⁽¹⁾

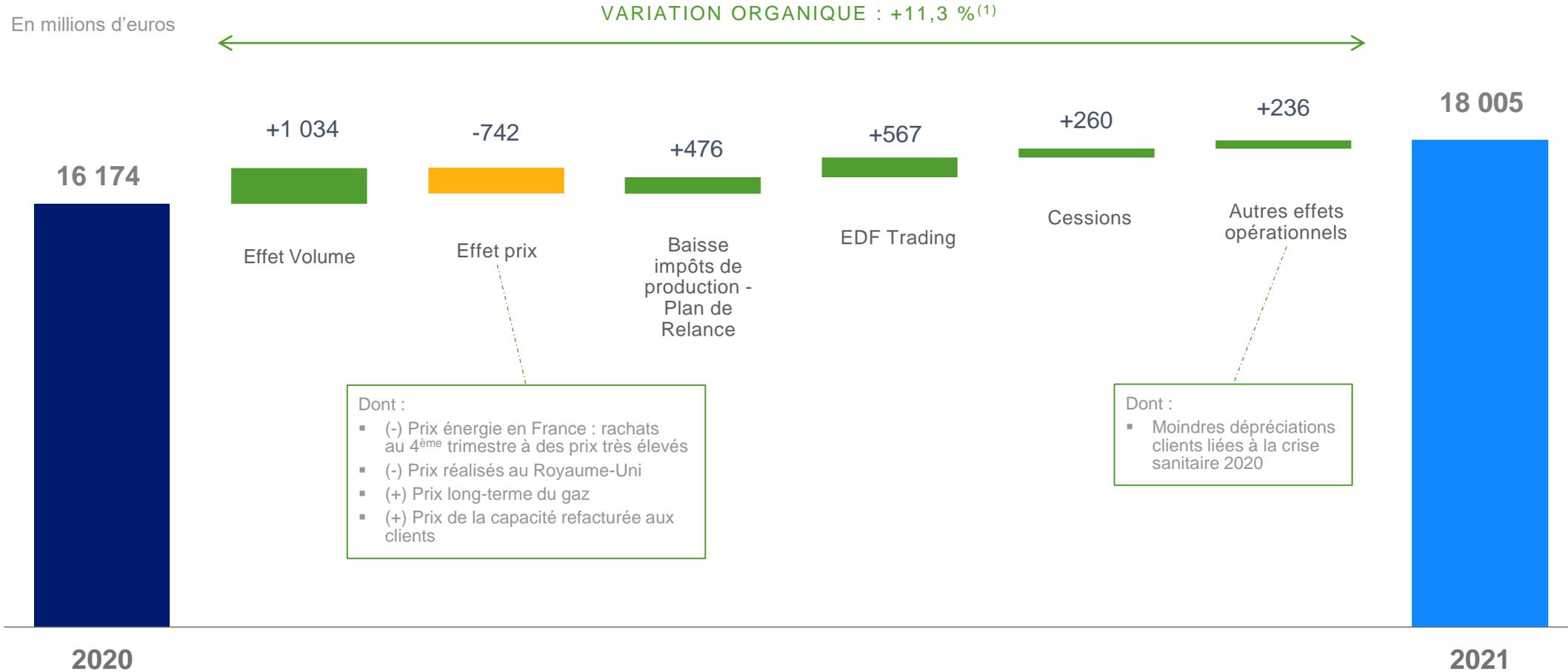
En millions d'euros



(1) Variation organique à périmètre, normes et change comparables.



EBITDA GROUPE – SYNTHÈSE



NB: Chiffres estimés pour les variations d'EBITDA.

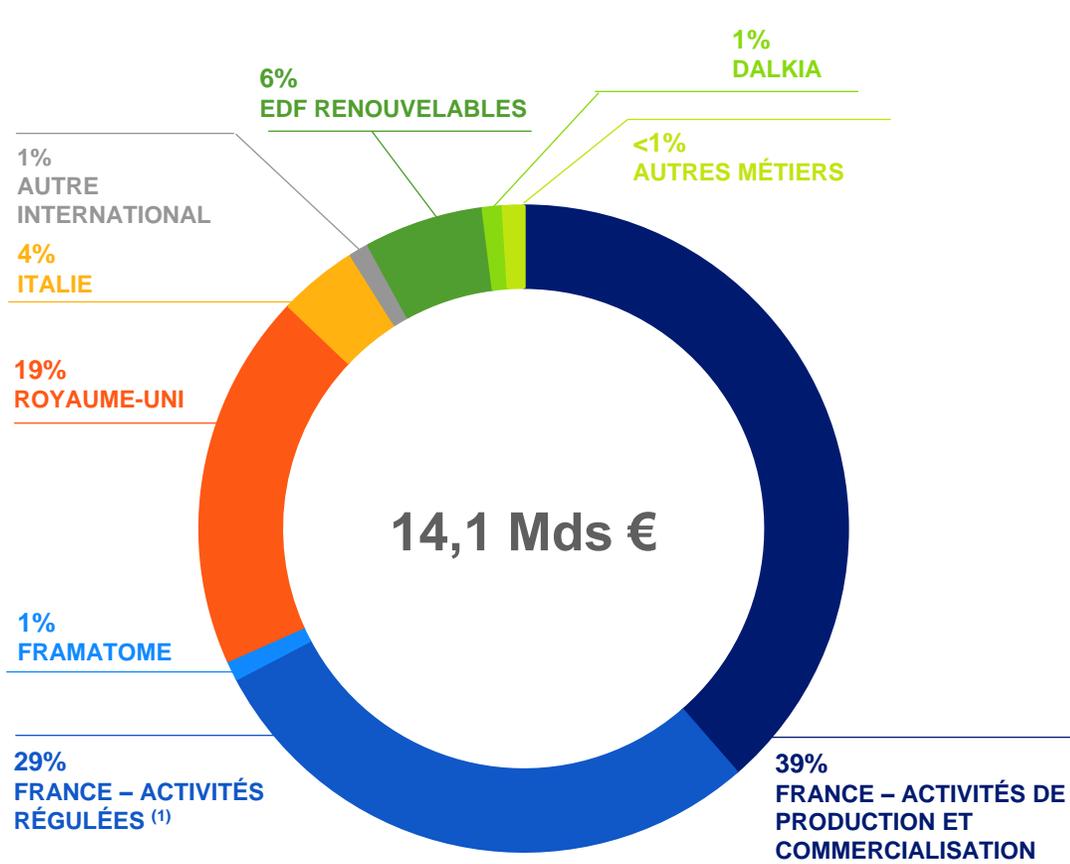
(1) Variation organique à périmètre, normes et change comparables.

CHIFFRES CLÉS DU COMPTE DE RÉSULTATS

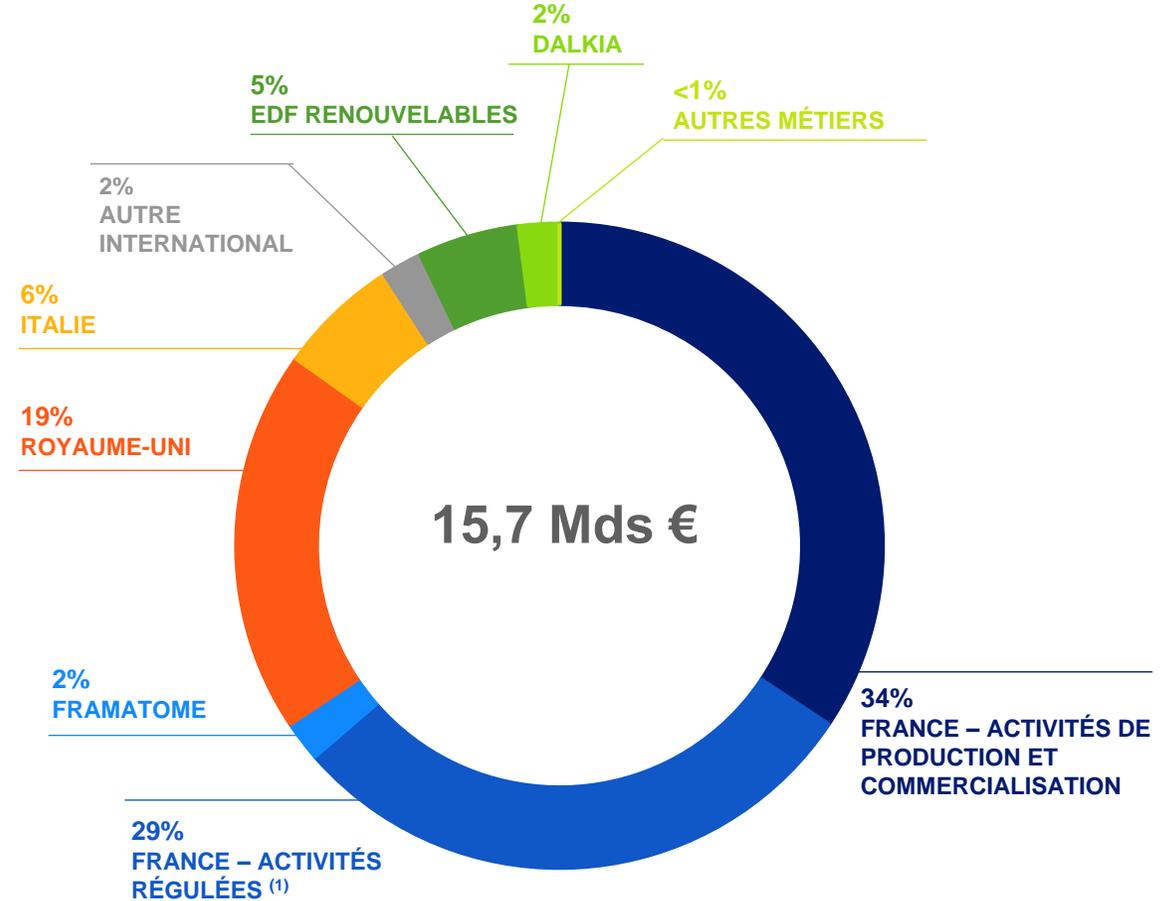
En millions d'euros	2020	2021	Δ
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	16 174	18 005	1 831
Résultat d'exploitation (EBIT)	3 875	5 225	1 350
Résultat financier	(2 582)	360	2 942
Résultat net – part du Groupe	650	5 113	4 463
Résultat net courant ⁽¹⁾	1 969	4 717	2 748

(1) Hors éléments non récurrents et volatilité des commodités

INVESTISSEMENTS NETS TOTAUX Y COMPRIS ACQUISITIONS, HORS PLAN DE CESSION D'ACTIFS GROUPE



2020



2021

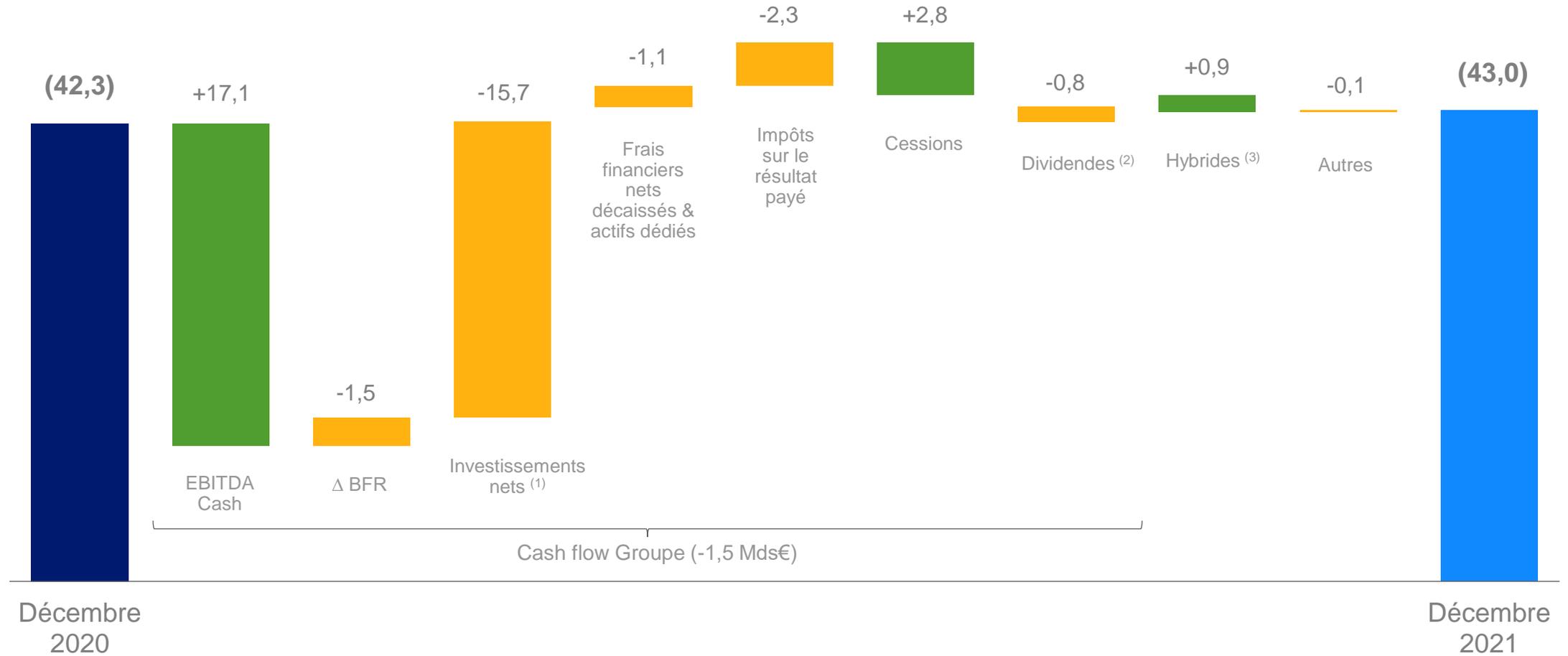
ÉVOLUTION DU CASH FLOW ET DE LA DETTE FINANCIÈRE NETTE

En milliards d'euros

	2020	2021
EBITDA	16,2	18,0
Cash flow généré par les opérations	0,7	(0,2)
Cash flow Groupe	(2,7)	(1,5)
Endettement financier net	42,3	43,0

ENDETTEMENT FINANCIER NET

En milliards d'euros



NB : chiffres arrondis à l'entier le plus proche.

(1) Investissements nets hors cessions Groupe.

(2) Dividendes versés, y compris la rémunération des obligations hybrides.

(3) Émission hybride de 1,2 Md€ et remboursement annoncé de -0,3 Md€.

2022 : ANNÉE DE DÉFIS

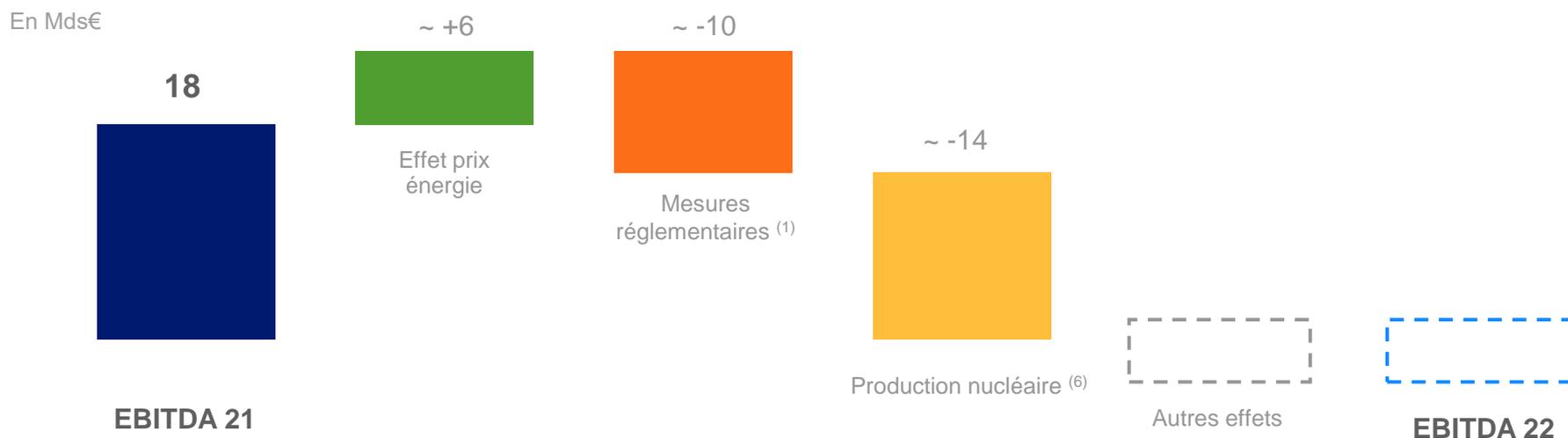


MESURES EXCEPTIONNELLES DESTINÉES À LIMITER LA HAUSSE DES PRIX EN 2022 ⁽¹⁾

Attribution supplémentaire de 20 TWh de volume d'ARENH ⁽²⁾ pour 2022
Report sur 12 mois à partir de février 2023 d'une partie de l'augmentation tarifaire relative à l'année 2022 ⁽³⁾

MISE À L'ARRÊT OU PROLONGATION D'ARRÊT DE RÉACTEURS NUCLÉAIRES

En raison de la découverte de défauts sur les tuyauteries du circuit d'injection de sécurité ⁽⁴⁾
Actualisation de l'estimation de production nucléaire France à 295 – 315 TWh pour 2022 et à 300 – 330 TWh pour 2023 ⁽⁵⁾



(1) Voir communiqués de presse du 13 janvier 2022 et du 14 mars 2022.

(2) ARENH : Accès régulé à l'électricité nucléaire historique. Attribution de 20 TWh additionnels sur la période du 1er avril au 31 décembre 2022 à un prix de 46,2 €/MWh.

(3) Pour les TRV résidentiels et « bleu professionnels », et pour tous les professionnels situés dans les zones non interconnectées (ZNI).

(4) Voir communiqués de presse du 13 janvier, du 7 février et du 11 février 2022.

(5) Versus 330 - 360 TWh auparavant pour 2022 et 340 – 370 TWh pour 2023.

(6) Chiffres estimatifs qui dépendent notamment des prix de marché et d'autres effets. Estimation basée sur les prix à terme 2022 au 21 avril 2022.



RAPPORTS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES



RAPPORTS & ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. **Rapport sur les comptes annuels d'EDF SA**
(Document d'enregistrement universel : pages 517 à 519)
2. **Rapport sur les comptes consolidés d'EDF SA**
(Document d'enregistrement universel : pages 453 à 456)
3. **Rapport spécial sur les conventions réglementées**
(Document d'enregistrement universel : pages 553 à 555)
4. **Rapport sur les opérations sur le capital**
(Résolutions 15 à 24)
5. **Rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière**
(Document d'enregistrement universel : pages 246 à 247)
6. **Attestation sur les informations relatives à l'allocation des fonds levés dans le cadre des émissions obligataires « Green Bonds »**
(Document d'enregistrement universel : pages 529 et 530)
7. **Attestation sur les informations relatives à l'allocation des fonds levés dans le cadre de l'émission obligataire « Social Bonds »**
(Document d'enregistrement universel : pages 533 et 534)

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1^{ère} et 2^{ème} résolutions

Opinion sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Nous certifions que les comptes annuels et consolidés

- sont réguliers et sincères...
- donnent une image fidèle du patrimoine, des situations financières sociale et consolidée, ainsi que du résultat de l'exercice

Les points clés de l'audit repris dans la justification de nos appréciations portent sur :

- l'évaluation des provisions liées à la production nucléaire en France et des actifs dédiés
(point clé du rapport sur les comptes annuels et du rapport sur les comptes consolidés)
- l'évaluation des goodwill, actifs incorporels à durée de vie indéfinie et actifs corporels
(point clé du rapport sur les comptes consolidés)

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

6^{ème} résolution

Rapport sur les conventions réglementées

Une nouvelle convention réglementée soumise à l'approbation de votre Assemblée générale (5^{ème} résolution)

- Conclusion d'un accord transactionnel avec Areva et Areva NP qui met un terme définitif à tout différend connu ou inconnu relatif au contrat d'acquisition de Framatome conclu en 2017, en contrepartie d'une indemnité globale, forfaitaire et définitive

Rappel des conventions poursuivies au cours de l'exercice autorisées et, approuvées au cours d'exercices antérieurs ou non approuvées par l'Assemblée générale

- Protocole transactionnel relatif à l'indemnisation par l'Etat français de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim
- Contrats signés par EDF relatifs à l'acquisition de titres Framatome par Mitsubishi Heavy Industries et Assystem, dans le cadre de la cession par AREVA de la totalité de sa participation dans le capital de NEW NP (désormais dénommée Framatome)
- Pacte d'actionnaires entre EDF, d'une part, et la Caisse des Dépôts et CNP Assurances, d'autre part, concernant la société CTE, maison-mère de RTE
- Convention conclue entre l'État, EDF, la Caisse des Dépôts, CNP Assurances et la société CTE relative à la gouvernance de CTE et de RTE

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport sur les opérations sur le capital

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, dans des limites de montants indiquées

- La compétence ou les pouvoirs pour l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (*résolutions 15 à 21*)
- La compétence pour l'émission d'actions ou de valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription (*22^{ème} résolution*)
- La compétence pour augmenter le capital social au profit de certaines catégories de bénéficiaires avec suppression du droit préférentiel de souscription (*23^{ème} résolution*)
- Tous pouvoirs pour réduire le capital social par annulation d'actions achetées dans les limites autorisées par la Loi (*24^{ème} résolution*)

Aucune observation à formuler sur les modalités et les informations données dans le rapport du Conseil d'administration

- Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration (*résolutions 15 à 23*)



GOUVERNANCE



COMPOSITION DU CONSEIL ET ACTIVITÉ EN 2021

Composition du Conseil au 31 décembre 2021

18 administrateurs : 11 nommés par l'Assemblée, 6 élus par les salariés, un représentant de l'Etat

41,7 % d'administrateurs qualifiés d'indépendants – **50 %** de femmes

Une politique de diversité définie par le Conseil d'administration

Moyenne d'âge du Conseil : **59,8 ans**

Proposition de nomination

Delphine GENY-STEPHANN, consultante, administratrice de Thales et membre du Comité de surveillance de la holding contrôlant le groupe Saur

Mandat d'une durée de **3 ans**, par dérogation à la durée statutaire de 4 ans

Activité du Conseil en **2021**

14 réunions

Taux de participation : 95,2 %

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2021

	Nombre de réunions	Taux de participation
Comité de la stratégie	3	100 %
Comité d'audit	6	97,9 %
Comité de responsabilité d'entreprise	4	77,5 %
Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance	5	95 %
Comité de suivi des engagements nucléaires	3	100 %

PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS



Résolutions 1 et 2 – Approbation des comptes

- Approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2021

Résolution 3 – Affectation du résultat de l'exercice 2021 et fixation du dividende

- Dividende ordinaire de 0,58 € par action ; dividende majoré de 0,638 € par action qui en bénéficie
- Possibilité d'opter pour un paiement en actions nouvelles

Résolution A – Résolution proposée par le Conseil de surveillance du FCPE Actions EDF

- Dividende ordinaire de 0,30 €, correspondant à l'acompte 2021, en raison du contexte
- Résolution examinée et non-agrèée par le Conseil d'administration d'EDF le 11 avril 2022

Résolution 4 – Paiement en actions des acomptes sur dividende

- Option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions pour tout ou partie du ou des acomptes sur dividende qui pourraient être décidés par le Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022

Résolution 5 – Approbation d'une convention réglementée – Accord transactionnel avec Areva et Areva NP

Résolution 6 – Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Résolution 7 – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Jean-Bernard Lévy, Président-Directeur Général de la Société, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

- Rémunération totale fixe : 450 000 €
- Avantages en nature : 3 660 € (mise à disposition d'un véhicule de fonction)

Résolution 8 – Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux de la Société

Résolution 9 – Approbation de la politique de rémunération concernant le Président-Directeur Général de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

- Rémunération totale fixe : 450 000 €
- Avantages en nature : mise à disposition d'un véhicule de fonction

Résolution 10 – Approbation de la politique de rémunération concernant les administrateurs de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Résolution 11 – Approbation de la somme fixe annuelle à titre de rémunération allouée au Conseil d'administration

➤ Montant de 440 000 €

Résolution 12 – Nomination d'une administratrice

- ▣ Delphine GENY-STEPHANN pour une durée de 3 ans

Résolution 13 – Avis consultatif sur les objectifs du plan de transition climatique de la Société visant à contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici à 2050

Résolution 14 – Autorisation conférée au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société

- Programme de rachat d'actions de la Société pour un montant maximum de 2 Mds €, dans la limite légale de 10 % du capital social pour un prix maximal de 20 € par action
- Autorisation consentie pour une durée de 18 mois

Résolution 15 – Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, pour procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

- Possibilité d'augmenter le capital social pour un montant nominal maximum de 935 M€ (limite commune à toutes les augmentations de capital, à l'exception de celles réalisées en vertu de la 19^{ème} résolution) pour 26 mois

Résolution 16 – Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public – à l'exception de l'offre au public dite « par voie de placement privé » qui est visée à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

➤ Pour un montant nominal maximum de 375 M€ pour 26 mois

Résolution 17 – Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public visée à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier dite « par voie de placement privé »

➤ Pour un montant nominal maximum de 375 M€ pour 26 mois

Résolution 18 – Autorisation consentie au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

- Possibilité accordée au Conseil d'administration d'augmenter le nombre de titres offerts dans la limite de 15 % de l'émission initiale en cas de demande plus forte que prévu pour 26 mois

Résolution B – Autorisation consentie au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription

- Résolution examinée et non-agrèée par le Conseil d'administration d'EDF le 11 avril 2022

Résolution 19 – Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise

- ▶ Dans la limite d'un montant nominal total de 1 Md€

Résolution 20 – Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société

- ▶ Dans la limite d'un montant nominal de 185 M€ pour 26 mois

Résolution 21 – Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société

- Dans la limite d'un montant nominal de 115 M€ et de 10 % du capital

Résolution 22 – Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers en vertu de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce

- Dans la limite d'un montant nominal de 15 M€

Résolution C – Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers en vertu de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce

➤ Résolution examinée et non-agrèée par le Conseil d'administration d'EDF

le 11 avril 2022

Résolution 23 – Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à des catégories de bénéficiaires avec suppression du droit préférentiel de souscription

- Dans la limite d'un montant nominal total de 10 M€ pour 18 mois

Résolution D – Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à des catégories de bénéficiaires avec suppression du droit préférentiel de souscription

➤ Résolution examinée et non-agrèée par le Conseil d'administration d'EDF

le 11 avril 2022

Résolution 24 – Autorisation consentie au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues

- Dans la limite légale de 10 % du capital social par période de 24 mois pour 18 mois

Résolution 25 – Pouvoirs pour l’accomplissement des formalités

- Résolution standard permettant l’accomplissement de toutes les formalités légales et administratives



QUESTIONS DES ACTIONNAIRES





VOTE DES RÉOLUTIONS



Première résolution

| Approbation des comptes annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

+ Résolution adoptée à **99,94 %**

Deuxième résolution

| Approbation des comptes consolidés
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

+ Résolution adoptée à **99,94 %**

Troisième résolution

| Affectation du résultat de l'exercice
clos le 31 décembre 2021 et fixation du dividende

+ Résolution adoptée à **98,63 %**

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et fixation du dividende – Résolution proposée par le Conseil de surveillance du FCPE Actions EDF et examinée par le Conseil d'administration d'EDF dans sa séance du 11 avril 2022 qui ne l'a pas agréée

+ Résolution rejetée à **98,70 %**

Quatrième résolution

| Paiement en actions des acomptes sur dividende – Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration

+ Résolution adoptée à **98,70 %**

Cinquième résolution

| Approbation d'une convention réglementée – Accord transactionnel avec Areva et Areva NP

+ Résolution adoptée à **99,82%**

Sixième résolution

| Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

+ Résolution adoptée à **99,99 %**

Septième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Jean-Bernard Lévy, Président-Directeur Général de la Société, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

+ Résolution adoptée à **99,96 %**

Huitième résolution

| Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux de la Société

+ Résolution adoptée à **99,97 %**

Neuvième résolution

Approbation de la politique de rémunération concernant le Président-Directeur Général de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

+ Résolution adoptée à **99,95 %**

Dixième résolution

Approbation de la politique de rémunération concernant les administrateurs de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

+ Résolution adoptée à **98,76 %**

Onzième résolution

| Approbation de la somme fixe annuelle à titre de rémunération allouée au Conseil d'administration

+ Résolution adoptée à **98,75 %**

Douzième résolution

| Nomination d'une administratrice

+ Résolution adoptée à **96,85 %**

Treizième résolution

Avis consultatif sur les objectifs du plan de transition climatique de la Société visant à contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici à 2050

+ Résolution adoptée à **99,87 %**

Quatorzième résolution

Autorisation conférée au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société

+ Résolution adoptée à **99,97 %**

Quinzième résolution

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, pour procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

+ Résolution adoptée à **97,07 %**

Seizième résolution

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public – à l'exception de l'offre au public dite « par voie de placement privé » qui est visée à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

+ Résolution adoptée à **94,94 %**

Dix-septième résolution

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public visée à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier dite « par voie de placement privé »

+ Résolution adoptée à **94,94 %**

Dix-huitième résolution

Autorisation consentie au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

+ Résolution adoptée à **94,96 %**

Résolution B

Autorisation consentie au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription – Résolution proposée par le Conseil de surveillance du FCPE Actions EDF et examinée par le Conseil d'administration d'EDF dans sa séance du 11 avril 2022 qui ne l'a pas agréée

+ Résolution rejetée à **98,36 %**

Dix-neuvième résolution

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise

+ Résolution adoptée à **99,61 %**

Vingtième résolution

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société

+ Résolution adoptée à **95,82 %**

Vingt-et-unième résolution

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société

+ Résolution adoptée à **96,35 %**

Vingt-deuxième résolution

> Résolution extraordinaire

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers en vertu de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce

+ Résolution adoptée à **99,91 %**

Résolution C

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers en vertu de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce – Résolution proposée par le Conseil de surveillance du FCPE Actions EDF et examinée par le Conseil d'administration d'EDF dans sa séance du 11 avril 2022 qui ne l'a pas agréée

+ Résolution rejetée à **98,38 %**

Vingt-troisième résolution

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à des catégories de bénéficiaires avec suppression du droit préférentiel de souscription

+ Résolution adoptée à **99,90 %**

Résolution D

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à des catégories de bénéficiaires avec suppression du droit préférentiel de souscription – Résolution proposée par le Conseil de surveillance du FCPE Actions EDF et examinée par le Conseil d'administration d'EDF dans sa séance du 11 avril 2022 qui ne l'a pas agréée

+ Résolution rejetée à

98,60 %

Vingt-quatrième résolution

> Résolution extraordinaire

Autorisation consentie au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues

+ Résolution adoptée à **98,71 %**

Vingt-cinquième résolution

| Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

+ Résolution adoptée à **99,98 %**



CLÔTURE





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2022

